



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E112399

VALABLE JUSQU'AU 04/12/2023

ÉDITÉ LE 10/11/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/12/2012

Forme juridique : SARLU

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2012B02260

Siret : 790 100 721 00014

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 135220817 Y 002

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 135220817 Y 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : TERTRAIS YOANN

10 LES BOIS
35160 TALENSAC

Téléphone : 02 99 09 18 75

Portable :

Site Internet :

E-mail : entreprise-tertrais@orange.fr

Responsabilité légale :

TERTRAIS YOANN CHEF D'ENTREPRISE

Fax :

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131 PROB	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	06/05/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	06/05/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.